

**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
ANNEE 2020**

COMPTE RENDU TECHNIQUE 2020

Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (RPQS) est un document produit tous les ans par chaque service d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un document public (dès lors qu'il a été validé par l'assemblée délibérante de la collectivité) qui répond à une exigence de transparence interne (le service rend compte annuellement à sa collectivité de tutelle et le maire ou le président présente ce rapport à son assemblée délibérante) mais également à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter à tous moments au siège de son service.

Le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT. Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services.

Le présent document donne une vue globale sur la qualité et le coût du service public de collecte et traitement des eaux usées pour l'année 2020.

SITUATION GENERALE

I- Présentation

L'Assainissement (eaux usées) est une compétence qui était déjà exercée par les intercommunalités précédant la fusion induite par la Loi NOTRe au 1er janvier 2017. La Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges l'exerce donc de plein droit depuis cette date, sur la totalité des 55 communes du territoire.

Chaque collectivité précédente avait choisi un mode de gestion propre à sa politique, ses contraintes techniques et économiques. Ainsi, nos usagers sont concernés par une gestion :

- En Régie Directe sur 46 communes du territoire. Cela signifie que ce sont les agents de la collectivité qui assurent la gestion du service rendu, lequel est facturé directement par la Communauté de Communes.
- En Délégation de Service Public sur 9 communes du territoire, en l'occurrence avec VEOLIA (contrat jusqu'en 2028). Ce prestataire est l'interlocuteur privilégié des usagers et gère l'ensemble des équipements et services pour le compte de la collectivité, il facture notamment les usagers.

Une convention de déversement avec le Grand Dijon confie à la Communauté de Communes le traitement des eaux usées des communes de Marsannay la Côte (5 297 habitants) et Perrigny les Dijon (1 488 habitants) sur la station d'épuration de BROCHON.

Le territoire de la Communauté de Communes regroupe **9 548 abonnés à l'assainissement gérés en régie directe**. A cela s'ajoutent Marsannay la Côte (2 305 abonnés) & Perrigny les Dijon (791 abonnés) soit 12 644 abonnés.

La gestion de l'assainissement individuel concerne, outre les fermes éloignées et quelques écarts, les communes d'Argilly, Clémencey, Chevannes, Détain et Bruant, Saint-Nicolas-les-Citeaux, Semezanges, Ternant, Urcy, Villebichot et Villy-le-Moutier.

La gestion de l'assainissement non collectif concerne environ **1 430 usagers en régie directe** (910 sur territoire ex-NSG et 520 sur territoire ex-Gevrey).

Liste des abonnés d'assainissement non collectif / eau potable / assainissement collectif

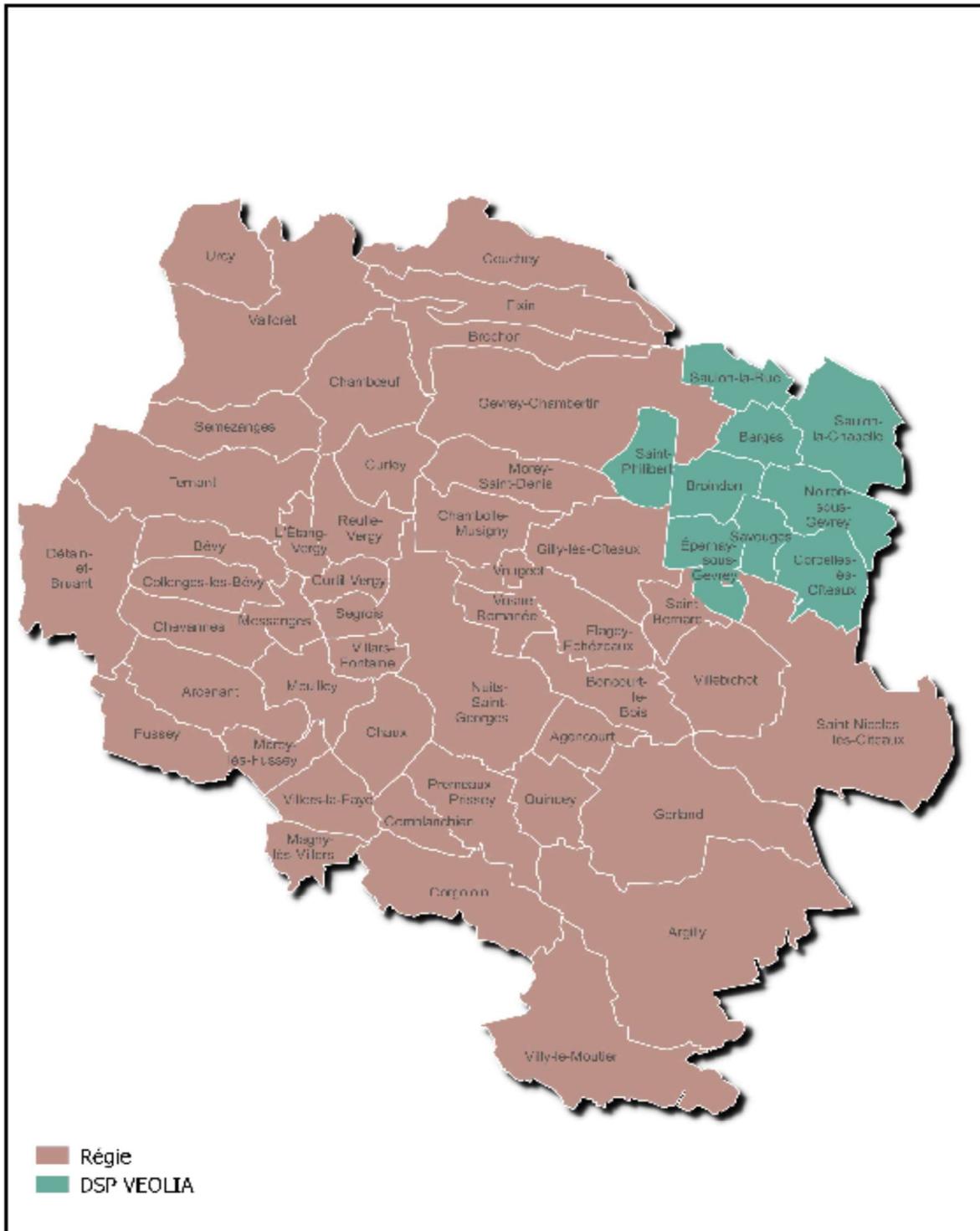
COMMUNES	abonnés ANC	abonnés AEP	abonnés ass
AGENCOURT	0	170	164
ARCENANT	2	259	250
ARGILLY	220	232	0
BONCOURT-LE-BOIS	4	125	118
CHAUX	4	210	202
COMBLANCHIEN	3	315	308
CORGOLOIN	66	505	433
FLAGEY-ECHEZEAUX	2	217	214
FUSSEY	1	60	56
GERLAND	9	190	177
GILLY-LES-CITEAUX	4	347	338
MAGNY-LES-VILLERS	2	125	121
MAREY-LES-FUSSEY	0	44	41
MEUILLEY	0	223	219
NUITS SAINT GEORGES	27	2230	2050
PREMEAUX-PRISSEY	3	205	181
QUINCEY	0	208	204
ST-BERNARD	1	175	165
ST-NICOLAS-LES-CITEAUX	168	172	0
VILLARS-FONTAINE	0	72	71
VILLEBICHOT	157	166	0
VILLERS-LA-FAYE	1	220	213
VILLY-LE-MOUTIER	151	154	0
VOSNE-ROMANÉE	4	237	228
VOUGEOT	1	106	103
BEVY	7	85	76
BROCHON	3	351	346
CHAMBOEUF	14	163	146
CHAMBOLLE MUSIGNY	1	185	183
CHEVANNES	97	99	0
CLEMENCEY	58	60	0
COLLONGES LES BEVY	6	53	46
COUCHEY	0	541	541
CURLEY	1	58	55
CURTIL VERGY	5	76	70
DETAIN ET BRUANT	81	82	0
L'ETANG VERGY	8	114	103
FIXIN	2	387	380
GEVREY CHAMBERTIN	2	1086	1069
MESSANGES	5	111	104
MOREY ST DENIS	8	369	358
QUEMIGNY	1	84	81
POISOT	0	25	23
REULLE VERGY	6	89	81
SEGROIS	3	33	30
SEMEZANGES	62	62	0
TERNANT	59	60	0
URCY	74	75	0
MARSANNAY-LA-COTE		2330	2305
PERRIGNY-LES-DIJON		807	791

II- Gestion de l'assainissement

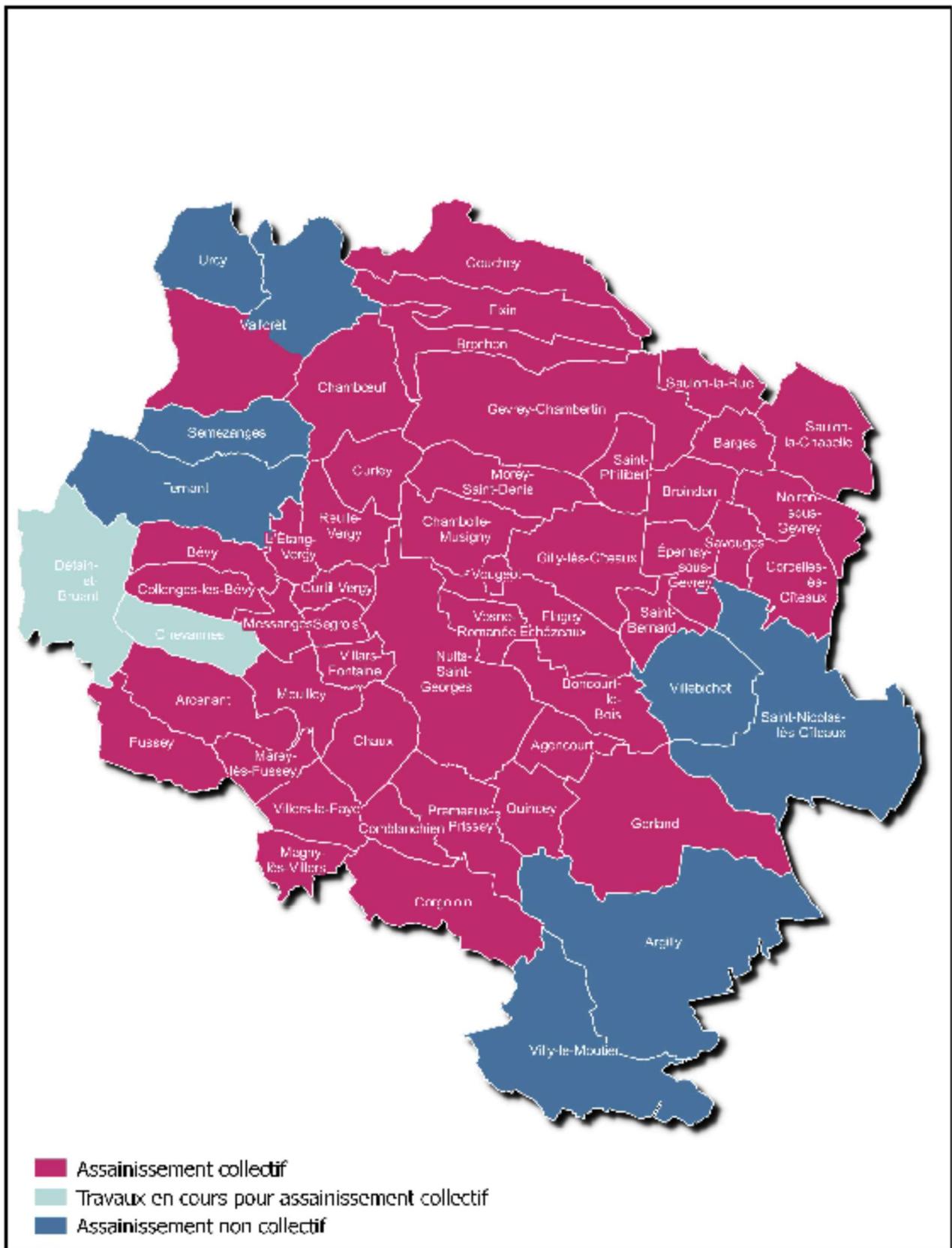
La gestion du service assainissement est assurée par la Communauté de Communes directement sur 46 communes (petits travaux sur réseau, quelques raccordements, exploitation des stations d'épuration, gestion du SPANC).

Les prestations liées à l'entretien du réseau (curages préventifs et curatifs notamment) sont confiées à l'entreprise Suez (marchés publics).

9 communes sont gérées en délégation de service public (Veolia) :



Gestion de l'assainissement collectif de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges	 1:150,000 Sources: OGC450, © IGN, IGN, IGN, IGN, IGN, IGN Date d'édition : 16/07/2019	 0 100 200 300 m	



<p>Type d'assainissement sur la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges</p>	<p>1:50 000</p> <p>0 100 200 300 m</p>	

III- Organisation du Service Assainissement

Au sein du Pôle Attractivité, Aménagement et Développement durable du Territoire, la gestion administrative du Service Assainissement de la Direction de l'Environnement est effectuée au :

1 rue Lavoisier
21700 Nuits-Saint-Georges
Tel : 03.80.61.28.49
Fax : 03.80.61.35.19

L'accueil usager est assuré du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (fermé mardi matin et jeudi après-midi).

La continuité du service s'effectue par une permanence 24h/24h (astreinte pour urgences : 06 21 84 52 38 ou 06 01 20 76 22).

DESCRIPTION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

Descriptif détaillé par secteur d'assainissement des longueurs des réseaux, du nombre de postes de refoulement, du nombre de déversoirs et du type de station d'épuration.

I- Secteur Plaine :

Réseau :

Les communes de Corgoloin, Magny-les-Villers et Villers-la-Faye sont raccordées au réseau d'assainissement du secteur de la Plaine depuis fin 2016.

COMMUNES	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
AGENCOURT	2 150	0	100	3	0
COMBLANCHIEN	7 700	0	100	0	0
CORGOLOIN	10 340	0	100	1 avec traitement H2S	0
GERLAND	6 000	0	100	4	0
MAGNY-LES-VILLERS	5 230	0	100	2 dont 1 avec traitement H2S	0
NUITS ST GEORGES	38 000	2	98	2	2
PREMEAUX PRISSEY	8 200	0	100	3 dont 2 avec traitement H2S (réactif et injection d'air)	0
QUINCEY	6 700	0	100	0	0
VILLERS-LA-FAYE	6 100	0	100	1	0

Station d'épuration :

La station d'épuration de QUINCEY est de type boues activées en aération prolongée, dimensionnée pour 28 000 EH (2 000 kg/j de DBO5 et 6 000 m3/j).

La première tranche a été construite en 1973 par MONTENAY. Une deuxième tranche a été réalisée en 1989 par FRANCE ASSAINISSEMENT.

En 2007, une mise aux normes pour l'azote et le phosphore a été réalisée.

En 2008, la plateforme de compostage des boues centrifugées, en mélange avec des déchets verts, a été mise en route.

Le cours d'eau récepteur des eaux usées issues du système de collecte et traitement est le Meuzin.

Normes de rejets :

paramètre	concentration maximale à respecter, moyenne journalière	rendement minimum à atteindre, moyenne journalière	concentration rédhibitoire, moyenne journalière
DBO5	15 mg (O2)/l	95%	50 mg(O2)/l
DCO	50 mg (O2)/l	92%	250 mg (O2)/l
MES	20 mg /l	95%	85 mg/l

paramètre	concentration maximale à respecter, moyenne annuelle	rendement minimum à atteindre, moyenne annuelle
NGL	10 mg/l	84%
Phosphore	1 mg/l	91%

Evolution des volumes entrant et sortant :

	A2 DO (m3)	A3 Entrée (m3)	A4 Sortie (m3)	Jours déversement A2	Pluviométrie mm
2020	2 906	740 132	784 573	7	695,5
2019	1 989	653 694	671 493	19	786
2018	8 796	821 040	865 703	35	871
2017	2 148	688 853	735 638	51	726,60
2016	8 032	960 231	991 931	93	864,85
2015	2 621	714 151	698 950	37	607,6
2014	6 539	848 453	854 701	35	773,5
2013	8 373	772 439	770 170	48	968,5
2012	28 045	738 520	766 554	71	786,5

Rendements pour le secteur d'assainissement pour 2020 :

Date		SORTIE	MES	DCO	DBO5	NTK	Pt
		m3/j	%	%	%	%	%
2-janv.-2020	0,25	2165	98,93	98,19	98,26		
7-janv.-2020	0,75	2201	99,27	97,54	99,21		
15-janv.-2020	0	1983	99,43	98,33	99,33	94,28	98,27
23-janv.-2020	0	1671	99,41	98,40	99,49		
28-janv.-2020	5	2833	99,02	98,12	99,31	91,23	98,16
5-févr.-2020	0	4552	89,30	97,18	98,33		
11-févr.-2020	3	2699	99,38	98,75	99,58	92,42	97,53
16-févr.-2020	0,25	2355	99,15	97,84	98,59		
27-févr.-2020	5,75	2820	99,10	96,31	98,90	91,87	97,51
1-mars-2020	2,25	2487	98,74	94,60	97,35		
12-mars-2020	0	3788	99,09	96,09	98,80	88,88	92,56
16-mars-2020	0	2631	99,15	97,10	98,87		
25-mars-2020	0	2125	99,02	97,82	99,33	93,97	97,90
1-avr.-2020	0	1930	99,19	96,97	99,11		
8-avr.-2020	0	1815	99,39	97,64	99,42	94,99	96,45
15-avr.-2020	0	1786	99,52	98,17	98,90		
22-avr.-2020	0	1648	99,52	98,19	99,56	94,62	93,33
29-avr.-2020	3,75	2031	99,10	97,37	99,07		
6-mai-2020	0	1791	99,72	98,39	99,44	95,41	98,23
10-mai-2020	17	2820	99,47	97,11	97,67		
18-mai-2020	0	1793	99,52	96,61	99,45	95,76	99,03
24-mai-2020	0	1247	98,82	97,79	99,00		
2-juin-2020	0	1757	99,48	98,31	99,45	94,13	98,78
8-juin-2020	0	1787	99,00	98,91	98,49		
15-juin-2020	0	1789	99,52	97,81	99,33	95,37	98,16
24-juin-2020	0	1769	99,54	98,58	99,38		
30-juin-2020	0	1837	99,54	98,17	99,41	95,69	91,98
5-juil.-2020	0	1287	99,67	98,13	99,30		
16-juil.-2020	0	1891	99,41	98,40	98,74	94,99	97,19
20-juil.-2020	0	1821	99,03	97,76	99,40		
28-juil.-2020	0	1578	99,46	97,99	99,39	96,04	84,09
2-août-2020	0	1181	99,53	94,88	99,09		
10-août-2020	0	1594	98,22	97,58	99,25	96,62	91,28
18-août-2020	5	1669	99,49	97,75	99,39		
25-août-2020	0	1568	99,64	98,14	99,15	97,80	97,96
2-sept.-2020	0	1698	99,68	98,62	99,63		
9-sept.-2020	0	1661	99,51	98,80	99,48	93,76	98,44
13-sept.-2020	0	1220	99,61	98,40	99,32		
23-sept.-2020	1,25	1731	99,46	98,66	99,56	96,89	99,09
28-sept.-2020	6,5	2386	99,01	97,79	99,24		
7-oct.-2020	0	2118	98,77	97,94	98,79	95,57	98,48
11-oct.-2020	2	1521	99,58	97,08	99,26		
19-oct.-2020	0	1828	99,64	98,54	99,45	97,75	99,31
26-oct.-2020	0,75	2605	99,36	98,09	99,15		
3-nov.-2020	1,25	2555	99,21	97,15	99,23	92,09	98,52
9-nov.-2020	0	1999	99,61	98,37	99,41		
17-nov.-2020	0,25	1847	99,52	98,48	99,64	98,50	98,49
25-nov.-2020	0	1965	99,47	98,33	99,56		
3-déc.-2020	5	2773	99,45	97,12	99,21	95,78	97,50
7-déc.-2020	6,75	2458	98,49	97,23	98,80		
15-déc.-2020	6	3203	99,10	95,95	98,97	95,90	96,70
21-déc.-2020	9	3897	97,18	95,65	98,70		
28-déc.-2020	8	3420	99,16	97,43	97,61	83,76	96,44

Conclusion sur le système d'assainissement :

La station d'épuration et le système de collecte présentent des résultats satisfaisants au regard de la réglementation.

Travaux réalisés en 2020 :

- Poursuite du programme de travaux de réhabilitation des réseaux sur NSG (réhabilitation rues Ste Anne, Tribourg et Chaux) ;
- Extension de réseau sur Magny-les-Villers ;
- Démolition de l'ancienne STEP de Villers-la-Faye ;
- Fin du diagnostic sur les micropolluants (secteurs Brochon, Quincey et Flagey) ;
- Amélioration de la télégestion – changements d'équipements de communication (en cours).

Travaux prévus :

- Fin des travaux de réhabilitation des réseaux sur NSG (rues Ste Anne, Tribourg et Chaux) ;
- Renouvellement canalisation entre Comblanchien et Premeaux-Prissey
- Extensions (Nuits-Saint-Georges)

II- Secteur Flagey –Vosne :

Réseau :

Communes	Longueur en mètre	% unitaire	% séparatif	Postes relevage	Déversoirs d'orage
CHAMBOLLE-MUSIGNY	3 500		100%	1	0
FLAGEY-ECHEZEAUX	6 500		100%	0	0
GILLY-LES-CITEAUX	8 800		100%	1	0
MOREY-SAINT-DENIS	8 000	34%	66%	1 avec traitement H2S	2
SAINT-BERNARD	6 200		100%	3	0
VOSNE-ROMANEE	8 000	42%	58%	0	3
VOUGEOT	3 100	18%	82%	1	1

Station d'épuration :

La station d'épuration de FLAGEY est de type boues activées en aération prolongée, dimensionnée pour 7 000 EH et 28 500 EH en période de vinification. Elle a été mise en service à l'été 2009.

Le cours d'eau récepteur est la Bornue puis la Vouge.

Normes de rejets :

paramètre	concentration maximale à respecter, moyenne journalière	rendement minimum à atteindre, moyenne journalière	concentration rédhibitoire, moyenne journalière
DBO5	15 mg (O2)/l	96%	50 mg(O2)/l
DCO	90 mg (O2)/l	90%	250 mg (O2)/l
MES	20 mg /l	96%	85 mg/l

paramètre	concentration maximale à respecter, moyenne annuelle	rendement minimum à atteindre, moyenne annuelle
NGL	10 mg/l	85%
Phosphore	1 mg/l	90%

Evolution des volumes entrant et sortant :

	A2 DO (m3)	A3 Entrée (m3)	A4 Sortie (m3)	Jours déversement A2	Pluviométrie mm
2020	35 966	554 233	579 100	82	696
2019	23 687	453 483	480 278	63	651
2018	164 271	599 583	622 926	127	853
2017	36 399	437 560	464 276	80	725,85
2016	168 319	617 604	646 505	155	864,85
2015	38 930	495 779	516 452	63	607,6
2014	120 171	557 062	583 647	119	773,5
2013	156150	668330	702101	150	968,5
2012	114822	528697	557217	114	786,5

Rendements pour 2020 :

Date	MES	DCO	DBO5	NGL	NTK	Pt
	%	%	%	%	%	%
7-janv.-2020	98,73	97,82	98,27		83,92	96,84
23-janv.-2020	99,40	97,85	98,71			
5-févr.-2020	88,55	90,61	89,76	72,20	71,11	84,40
27-févr.-2020	81,81	79,20	80,95			
1-mars-2020	85,99	83,26	83,62	67,43	67,35	73,23
25-mars-2020	98,72	96,86	97,89			
8-avr.-2020	98,60	95,92	98,05	85,41	88,38	61,61
22-avr.-2020	98,97	97,79	99,00			
6-mai-2020	98,47	97,32	98,88	87,88	88,72	90,29
24-mai-2020	97,79	95,33	97,16	86,20	87,41	94,16
2-juin-2020	96,76	98,13	99,06	91,10	91,91	98,04
24-juin-2020	94,32	98,52	99,18			
5-juil.-2020	99,58	97,68	97,77			
20-juil.-2020	99,37	98,21	98,32	92,55	93,60	95,62
2-août-2020	99,84	98,03	99,40			
18-août-2020	99,52	98,21	99,39	97,80	98,78	96,37
2-sept.-2020	99,60	99,22	99,69	97,73	98,30	98,22
28-sept.-2020	83,26	93,11	95,63			
11-oct.-2020	98,66	97,51	98,81	95,83	97,48	96,12
26-oct.-2020	70,27	68,86	69,58			
3-nov.-2020	98,80	97,65	98,97			
25-nov.-2020	99,43	97,97	99,18	96,38	97,14	95,71
7-déc.-2020	98,88	94,94	98,91			
28-déc.-2020	75,39	74,34	75,36	47,60	45,84	73,42

Conclusion sur le système d'assainissement :

Système de collecte :

Enormément d'eaux claires envoyées vers la station d'épuration de Flagey-Echézeaux du fait des réseaux unitaires sur Vosne-Romanée et Morey-Saint-Denis.

Système de traitement :

La station d'épuration présente un traitement épuratoire conforme à la réglementation.

En revanche, les volumes déversés en tête de station importants liés aux épisodes pluvieux et/ou à la nappe haute présentent un flux de pollution important ne permettant plus de respecter la réglementation.

Les travaux correctifs doivent donc porter sur les réseaux (réseaux unitaires et drainage des sources d'eau).

Travaux réalisés :

- Travaux de mise en séparatif sur la commune de Vosne Romanée (rue Croix Rameau et rue Grand'Velle puis rue de la Fontaine, place de la Mairie et rue de la Goillotte). Renouvellement des canalisations d'eaux usées sur Gilly (rue Basse et rue des Maizières) et Flagey (sortie village en direction de la STEP) ; réception prévue en 2021 ;
- Fin du diagnostic sur les micropolluants (secteurs Brochon, Quincey et Flagey) ;
- Démarrage d'un diagnostic des réseaux
- Amélioration de la télégestion – changements d'équipements de communication.

Travaux prévus :

- Travaux de mise en séparatif rue Ribordot à Morey-St-Denis ;
- Suivi du diagnostic des réseaux d'assainissement.

III- Secteur Hautes-Côtes :

Réseau :

Communes	Longueur en mètre	% unitaire	% séparatif	Postes relevage	Déversoirs d'orage
ARCENANT	9 000	0	100	0	0
BEVY	3 050	0	100	1	0
CHAUX	6 550	23	77	1 Avec traitement H2S	1
COLLONGES LES BEVY	2 560	0	100	1	0
CURTIL VERGY	3 300	0	100	1	0
FUSSEY	1 400	0	100	1 Avec traitement H2S	0
L'ETANG VERGY	2 300	0	100	1	0
MAREY LES FUSSEY	5 600	0	100	0	0
MESSANGES	5 600	0	100	1	0
MEUILLEY	5 100	0	100	0	0
VILLARS FONTAINE	4 500	0	100	0	0

Station d'épuration :

La station d'épuration de MEUILLEY est de type boues activées en aération prolongée, la filière est complétée par un lit bactérien en période de vendange.

Cette station a été construite en 2005-2006 (constructeur : France Assainissement), mise en route en avril 2006 et inaugurée en octobre 2006.

Capacité nominale : 2 500 EH – 6 000 EH en pointe

Normes de rejets :

PARAMETRES	CONCENTRATION MAXIMALE DU REJET (mg/l)	RENDEMENT MINIMUM (%)	Valeurs rédhitoires
DBO₅ (demande biochimique en oxygène)	15	97	50
DCO (demande chimique en oxygène)	50	96	250
MES (matières en suspension)	20	97	85
NGL (azote global)	10	90	
Pt (phosphore total)	2	91	

Résultats sur 2020 :

Date		SORTIE	MES	DCO	DBO5	NTK	Pt
		m3/j	%	%	%	%	%
7-janv.-2020	0,5	368	93,39	96,74	99,04		
5-févr.-2020	0	807	97,53	91,42	94,85	90,96	29,39
12-mars-2020	0	522	98,79	90,19	96,22		
8-avr.-2020	0	281	99,48	95,45	98,71		
10-mai-2020	15,5	604	98,52	94,59	98,84	30,96	92,60
2-juin-2020	0	349	99,11	97,24	98,11		
16-juil.-2020	0	305	99,72	96,99	98,83		
2-août-2020	0	305	99,58	97,40	98,62		
2-sept.-2020	0	346	99,72	97,64	99,58		
7-oct.-2020	0,3	476	99,39	96,54	97,73		
26-oct.-2020	0	1777	30,33	29,31	30,01	28,54	27,59
25-nov.-2020	0,5	291	99,38	95,69	99,11	93,40	93,26
7-déc.-2020	6,5	459	99,13	96,41	98,98		

Conclusion sur le système d'assainissement :

Le traitement épuratoire de la station est correct.

La station doit gérer des eaux parasites importantes venant du réseau unitaire de Chaux. Des travaux devront être prévus à moyen terme sur la commune de Chaux pour limiter ce problème.

Travaux réalisés :

- Renouvellement du dossier d'autorisation d'exploiter la STEP de Meuilley ;
- Lancement du diagnostic des réseaux d'assainissement ;
- Amélioration de la télégestion – changements d'équipements de communication.

Travaux prévus :

- Suivi du diagnostic des réseaux d'assainissement.

IV- Secteur de Boncourt-le-Bois :

Réseau :

COMMUNE	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
BONCOURT LE BOIS	2 600	0	100	0	Néant

Station d'épuration :

La station d'épuration de Boncourt est un lagunage naturel, à 3 bassins d'une capacité nominale de 450 éq/hab.
Date de mise en service : 1991 – fin des travaux d'agrandissement du système de lagunage : 2020

Performances attendues par la réglementation :

Paramètres	Concentration maximale des rejets (mg/l)	Rendement minimum à atteindre (%)	Valeur de rejet rédhibitoire (mg/l)
DBO5	≤ 35	≥ 60	>70
DCO	≤ 200	≥ 60	>400
MES		≥ 50	>85

Le niveau de rejet doit être respecté en concentration ou en rendement

Un bilan 24h a été réalisé du 13 au 14 décembre 2020 sur la lagune. Les résultats sont les suivants :

Paramètres	Résultats au point		Concentrations en sortie STEP	Calcul du rendement	Texte réglementaire (Arrêté du 21/07/2015)			
	Entrée station Boncourt-le Bois	Sortie station Boncourt-le Bois			Concentrations en mg/L	Conformité	Rdt en %	Conformité
MEST	71,0	0,9	13	99%			50%	oui
DCO	66,5	8,5	120	87%	200	oui	50%	oui
DBO ₅	18,5	0,9	12	90%	35	oui	60%	oui
NTK	4,4	2,0	27,9	55%				
Phosphore total	0,8	0,4	6,0	45%				

Conclusion sur le système de traitement :

Bons résultats sur la pollution carbonée.

Travaux réalisés :

Avec le développement de l'urbanisation sur la commune, des travaux d'extension de la capacité épuratoire de la lagune ont débuté en 2019 et se sont achevés en 2020 pour passer d'un traitement de 200 à 450 EH.

V- Secteur de Brochon :

Réseau :

COMMUNES	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire	Réseau Séparatif	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
		%	%		
BROCHON	8800	49	51	0	1
COUCHEY	9300	56	44	1	2
FIXIN	9200	70	30	0	3
GEVREY-CHAMBERTIN	25200	58	42	4	5

Les communes de Marsannay-la-Côte et de Perrigny-les-Dijon sont également raccordées à la STEP de Brochon. Les réseaux de ces communes sont gérés par Dijon Métropole et son délégataire SUEZ.

Station d'épuration :

Ces communes sont raccordées à la STEP de Brochon.

La station d'épuration de Brochon a une capacité nominale de 30 000 équivalents habitants en période normale et de 38 000 équivalents habitants en période de vendange et vinification

La filière de traitement des eaux est de type boues activées moyenne charge en aération prolongée avec zone d'anoxie et déphosphatation par voie physico-chimique au niveau des bassins d'aération.

Le cours d'eau récepteur des eaux usées issues du système de collecte et traitement de l'agglomération de Gevrey-Chambertin est le « ruisseau du milieu » considéré comme zone sensible.

Normes de rejets :

paramètre	concentration maximale à respecter, moyenne journalière	rendement minimum à atteindre, moyenne journalière	concentration réductrice, moyenne journalière
DBO5	15 mg (O2)/l	94%	50 mg(O2)/l
DCO	90 mg (O2)/l	80%	250 mg (O2)/l
MES	20 mg /l	92%	85 mg/l

paramètre	concentration maximale à respecter, moyenne annuelle	rendement minimum à atteindre, moyenne annuelle
NGL	10 mg/l	82%
Phosphore	1,25 mg/l	95%

Evolution des volumes entrant et sortant :

Année	Entrant (A3) en m3	Sortant (A4) en m3	Bypass (A5) en m3	Déversoir (A2) en m3
2011	1 253 806	1 265 451	46 318	77 922
2012	1 331 745	1 358 178	64 022	106 035
2013	1 586 318	1 613 014	118 780	163 447
2014	1 427 419	1 400 793	54 314	94 162
2015	1 174 760	1 130 672	25 224	58 121
2016	1 563 955	1 532 252	0	63 017
2017	1 123 192	1 079 703	0	37 173
2018	1 700 267	1 581 883	0	178 504
2019	1 265 832	1 251 828	0	40 988
2020	1 294 017	1 352 773	0	47 209

Rendements du système d'assainissement pour 2020 :

Date	MES	DCO	DBO5	NTK	Pt
	%	%	%	%	%
3-janv.-2020	98,62	90,08	96,12	96,86	87,37
7-janv.-2020	98,03	92,99	97,72		
15-janv.-2020	96,80	86,48	98,43	96,48	89,10
23-janv.-2020	99,29	94,36	98,75		
28-janv.-2020	87,97	80,53	85,12	86,13	79,45
5-févr.-2020	97,25	89,18	96,97		
11-févr.-2020	97,87	88,59	96,61	96,11	88,65
16-févr.-2020	93,90	87,10	96,76		
27-févr.-2020	78,21	76,82	92,48	93,55	69,47
1-mars-2020	94,62	86,90	95,86		
1-avr.-2020	98,31	96,81	98,54	93,99	87,03
8-avr.-2020	99,45	97,32	99,24	95,43	90,50
15-avr.-2020	99,15	98,62	98,73		
22-avr.-2020	99,43	97,71	99,09	95,57	87,97
29-avr.-2020	99,06	96,73	98,53		
6-mai-2020	98,86	98,21	98,87	92,80	94,43
10-mai-2020	99,23	97,50	94,87	94,69	90,05
18-mai-2020	96,67	95,10	96,90	93,34	98,51
24-mai-2020	98,18	93,25	97,77		
2-juin-2020	97,01	95,70	98,90	97,42	96,68
11-juin-2020	98,92	93,77	98,04	97,44	94,80
15-juin-2020	99,28	94,99	98,80	97,98	91,14
24-juin-2020	99,09	95,64	99,07		
30-juin-2020	99,44	95,40	98,66	98,61	94,97
5-juil.-2020	99,39	95,49	98,51		
16-juil.-2020	99,14	94,62	98,52	98,21	92,35
20-juil.-2020	98,62	95,10	98,48		
29-juil.-2020	97,94	93,11	99,03	97,92	95,20
2-août-2020	98,47	95,29	98,76		
10-août-2020	99,18	96,46	99,21	98,79	90,83
18-août-2020	98,31	94,40	98,60		
25-août-2020	98,19	93,65	98,79	97,86	82,67
2-sept.-2020	98,85	97,47	99,50		
9-sept.-2020	98,77	96,32	99,38	93,99	94,18
13-sept.-2020	98,28	95,73	98,63		
23-sept.-2020	98,95	96,33	99,23	96,87	93,94
28-sept.-2020	98,73	90,15	97,65		
7-oct.-2020	95,85	85,14	98,34	97,04	90,48
11-oct.-2020	97,86	92,37	97,79		
19-oct.-2020	98,73	94,89	98,11	97,41	91,19
26-oct.-2020	70,49	56,30	50,41		
9-nov.-2020	97,21	95,04	98,81		
17-nov.-2020	93,36	93,33	98,88	96,60	89,82
25-nov.-2020	99,05	96,62	99,29		
3-déc.-2020	98,06	94,56	99,00	96,93	97,10
7-déc.-2020	98,00	90,14	97,95		
15-déc.-2020	98,69	91,14	97,60	95,13	94,95
21-déc.-2020	87,27	74,39	82,13		
28-déc.-2020	50,73	63,70	49,43	90,99	45,19

Conclusion sur le système d'assainissement :

Le traitement de la station d'épuration est globalement conforme à la réglementation. En revanche, plusieurs facteurs rendent le système non conforme :

- l'ajout de la pollution déversée en tête de station ;
- des charges plus importantes que les charges nominales / des débits supérieurs au débit de référence ;
- des départs de boues non maîtrisables car le clarificateur est sous-dimensionné (dépassement MES).

Travaux réalisés :

- Mise en séparatif sur Gevrey, Allée de Fonteny et allée Estournelles – réception en 2021 ;
- Préparation des travaux sur STEP Brochon (reconstruction et redimensionnement sur file eau) ;
- Amélioration de la télégestion – changements d'équipements de communication.

Travaux prévus :

- Préparation des travaux sur STEP Brochon (reconstruction et redimensionnement sur file eau) ;
- Préparation de la mise en séparatif du quartier des Sarottes et rue des Ormeaux à Fixin, suppression DO9.
- Extension de réseau rue de la Maladière à Brochon.

VI- Secteur de Chamboeuf :

Réseau :

COMMUNE	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
CHAMBOEUF	3 600	0	100	0	Néant

Station d'épuration :

Réhabilitation totale en 2008 de la station par création d'une unité de traitement par lits plantés de macrophytes sur trois étages (2 verticaux et cheminement sur des noues d'infiltration).

Un bassin d'orage permet de recueillir les surplus d'effluents apportés par les fortes précipitations (40 m³). Sa capacité est de 500 EH et son débit max de 70 m³/jour (population raccordée : environ 300 personnes).

Le rejet se fait par infiltration et rejoint le bassin versant de la VOUGE.

Le bilan réalisé du 22 au 23/06/2020 donne les résultats suivants :

Paramètres	Résultats au point		Concentrations en sortie STEP	Calcul du rendement	Texte réglementaire (Arrêté du 21/07/2015)			
	Entrée station Chamboeuf	Sortie station Chamboeuf			Concentrations en mg/L	Conformité	Rendement en %	Conformité
MEST	3,5	0,1	7	97%		50%	oui	
DCO	13,4	0,6	33	96%	125	oui		
DBO ₅	4,2	-	< 3	90%	25	oui		
NTK	1,4	0,4	26,6	67%		60%	oui	
Phosphore total	0,1	0,2	9,3	-15%				

Conclusion sur le système de traitement :

Rejet toujours de très bonne qualité sur l'aspect carboné.

Le rendement sur le phosphore est limité voire nul, mais la nature même de l'ouvrage épuratoire n'est pas optimisée pour ce paramètre.

Nota : la qualité des rejets est encore accentuée par le passage des effluents dans les noues d'infiltration.

Travaux réalisés et prévus :

Curage des lits plantés (1^{er} et 2^{ème} étage) sur 2019 et 2020

2021 : mini-diagnostic sur les réseaux pour localiser les arrivées d'eaux parasites

VII- Secteur de Curley :

Réseau :

COMMUNE	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
CURLEY	1 300	0	100	0	Néant

Station d'épuration :

Cette station est de type lit bactérien faible charge suivi de deux lagunes de finition. Sa capacité est de 100 EH et son débit max de 15 m³/jour (population raccordée : 140 personnes). La structure de la STEP est en bon état.

Le rejet se fait par infiltration dans le milieu naturel.

Bilan du 07 au 08/07/2020 :

Paramètres	Résultats au point		Concentrations en sortie STEP	Calcul du rendement	Texte réglementaire (Arrêté du 21/07/2015)			
	Entrée station Curley	Sortie station Curley			Concentrations en mg/L	Conformité	Rendement en %	Conformité
MEST	16,2	0,5	18	97%			50%	oui
DCO	30,4	2,1	74	93%	200	oui	60%	oui
DBO ₅	10,0	0,1	5	90%	35	oui	60%	oui
NGL	2,6	3,2	35,0	-26%				
Phosphore total	0,4	0,2	8,4	40%				

Conclusion sur le système d'assainissement :

Les effluents en entrée sont relativement concentrés.

L'entretien plus poussé depuis 2018 (nettoyage 4 fois par an par une entreprise spécialisée et vidange complète 1 fois par an) a permis d'avoir des performances épuratoires plus intéressantes sur le système d'assainissement.

Ce procédé d'épuration rustique est peu efficace pour traiter la pollution azotée ou phosphorée.

La station est en surcharge théorique hydraulique et de pollution à traiter.

Un renouvellement avec extension de sa capacité est à programmer à moyen-long terme.

Travaux prévus :

- curer et nettoyer la lagune en amont du rejet final de la station ;
- réhabiliter la station à moyen-long terme.

VIII- Secteur de Quémigny-Poisot :

Réseau :

COMMUNE	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
QUEMIGNY-POISOT	3 800	0	100	0	Néant

Station d'épuration :

- STEP de Quémigny :

Cette station est de type lit bactérien faible charge. Elle est suivie d'une lagune de finition Sa capacité est de 150 EH et son débit max de 30 m³/jour (environ 160 habitants raccordés).

Le rejet se fait dans le fossé situé en bordure de la lagune. En cas de surcharge, les eaux usées débordent et s'infiltrent dans la parcelle plantée de peupliers jouxtant le fossé.

Bilan du 23 au 24/06/2020 :

Paramètres	Résultats au point		Concentrations en sortie STEP	Calcul du rendement	Arrêté Préfectoral			
	Entrée station Quémigny	Sortie station Quémigny			Concentrations en mg/L	Conformité	Rendement en %	Conformité
MEST	1,1	0,1	5	94%				
DCO	7,6	0,8	57	89%	90	oui		
DBO ₅	6,3	0,3	22	90%	30	oui		
NTK	1,5	0,4	26,3	74%	40	oui		
Phosphore total	0,2	0,2	12,0	0%				

- STEP de Poisot :

La réhabilitation totale du site a été menée à l'été 2013, avec la pose d'une filière préfabriquée de filtration sur résidus de coco pour une capacité de 60 éq/hab.

Le rejet se fait dans un talweg, les eaux usées ruissellent puis s'infiltrent.

Bilan du 7 au 8/07/2020 :

Paramètres	Résultats au point		Concentrations en sortie STEP	Calcul du rendement	Texte réglementaire (Arrêté du 21/07/2015)			
	Entrée station Poisot	Sortie station Poisot			Concentrations en mg/L	Conformité	Rendement en %	Conformité
MEST	1,7	0,8	54	51%			50%	oui
DCO	13,1	1,4	96	89%	200	oui	60%	oui
DBO ₅	6,6	0,3	18	90%	35	oui	60%	oui
NGL	2,3	1,4	5,7	39%				
Phosphore total	0,1	0,2	13,0	-31%				

Conclusions sur le système d'assainissement :

Quémigny :

L'entretien plus poussé depuis 2018 (nettoyage 4 fois par an par une entreprise spécialisée et vidange complète 1 fois par an) a permis d'avoir des performances épuratoires plus intéressantes sur le système d'assainissement.

Les rendements épuratoires sur 2020 sont conformes.

Ce procédé d'épuration rustique est par ailleurs peu efficace pour la pollution phosphorée. La réhabilitation de cet ouvrage est à l'étude (ouvrage en limite de capacité).

Poisot :

Très bons résultats – pollution arrivant en STEP parfois plus importante que la capacité de la STEP

Opérations envisagées sur le secteur d'assainissement :

- Réhabilitation du site de Quémigny à court/moyen terme.

IX- Secteur de Reulle-Vergy :

Réseau :

COMMUNE	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
REULLE-VERGY	1 400	0	100	0	Néant

Station d'épuration :

Cette station est de type lit bactérien faible charge.

Sa capacité a été dimensionnée pour 250 EH et son débit max de 38 m³/jour (une centaine de personnes raccordées). Toutefois, la STEP semble plutôt avoir un traitement adapté pour 150 EH. La station n'est pas équipée d'un traitement tertiaire.

Le rejet se fait par infiltration dans le milieu naturel.

Bilan du 23 au 24/06/2020 :

Paramètres	Résultats au point		Concentrations en sortie STEP	Calcul du rendement	Texte réglementaire (Arrêté Préfectoral)			
	Entrée station Reulle	Sortie station Reulle			Concentrations en mg/L	Conformité	Rendement en %	Conformité
MEST	1,5	0,3	12	78%	30	oui		
DCO	10,6	1,5	55	85%	90	oui		
DBO ₅	0,5	0,1	4	90%	40	oui		
NGL	3,3	2,7	20,3	19%	50	oui		
Phosphore total	0,4	0,4	13,0	7%				

Conclusion sur le système d'assainissement :

Les résultats mesurés montrent une épuration correcte sur la pollution carbonée. Les charges de pollution reçues semblent très variables.

L'arrêté préfectoral du 21 avril 1980 est très sévère sur les normes de rejet.

L'entretien plus poussé depuis 2018 (nettoyage 4 fois par an par une entreprise spécialisée et vidange complète 1 fois par an) a permis d'avoir des performances épuratoires plus intéressantes sur le système d'assainissement.

Opérations envisagées sur le secteur d'assainissement :

- Réhabilitation du site à court-moyen terme

X- Secteur de Segrois :

Réseau :

COMMUNE	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
SEGROIS	1 100	0	100	0	Néant

Station d'épuration :

Cette station est de type lit bactérien faible charge.

Sa capacité est de 150 EH et son débit max de 30 m³/jour (une centaine d'habitants raccordés). La station n'est pas équipée d'un traitement tertiaire.

Le rejet se fait par infiltration dans le milieu naturel.

Bilan du 22 au 23/06/2020 :

Paramètres	Résultats au point		Concentrations en sortie STEP	Calcul du rendement	Texte réglementaire (Arrêté du 21/07/2015)			
	Entrée station Segrois	Sortie station Segrois			Concentrations en mg/L	Conformité	Rendement en %	Conformité
MEST	14,6	0,1	9	99%			50%	oui
DCO	13,1	0,4	38	97%	200	oui	60%	oui
DBO ₅	4,5	-	< 3	90%	35	oui	60%	oui
NGL	1,0	0,6	6,9	39%				
Phosphore total	0,2	0,1	4,7	69%				

Conclusion sur le système d'assainissement :

Les résultats mesurés montrent une épuration de bonne qualité et conforme à la réglementation.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Ce chapitre présente les données caractéristiques du service et les indicateurs de performance demandés par l'arrêté du 2 mai 2007 sur le contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service, dont la production relève de la responsabilité de la collectivité.

Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatifs :

Plaine	Flagey	HtesCôtes	Boncourt	Brochon	Chamboeuf	Curley	Quémigny	Reulle	Segrois
9 600	3 175	2 638	291	5 759 *	396	138	150/45	144	51

* Hors Marsannay et Perrigny

Nombre d'abonnements:

Plaine**	Flagey	HtesCôtes	Boncourt	Brochon	Chamboeuf	Curley	Quémigny	Reulle	Segrois
3 851	1 589	1 238	118	2 336*	146	55	104	81	30

* Hors Marsannay et Perrigny (3 096 abonnés), 5 432 abonnés au total sur STEP Brochon

** dont Corgoloin-Magny : 554 abonnés

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées :

Plaine	Flagey	HtesCôtes	Boncourt	Brochon	Chamboeuf	Curley	Quémigny	Reulle	Segrois
99.3	98.5	97.5	100	99	99	99	99	99	99

Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées :

Plaine	Flagey	HtesCôtes	Brochon
1 autorisation 19 conventions	1 autorisation 2 conventions Conventions avec viticulteurs	3 conventions avec viticulteurs	4 autorisations Conventions avec viticulteurs

Quantité de boues évacuées issues des ouvrages d'épuration (tonnes MS) & Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation :

	Plaine	Flagey	HtesCôtes	Chamboeuf	Brochon
Quantités boues (tMS)	297	84	55	41	254
Taux	100%	100%	100%	100%	100%

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées :

Plaine	Flagey	HtesCôtes	Boncourt	Brochon	Chamboeuf	Curley	Quémigny	Reulle	Segrois
85	70	70	65	95	95	95	95	95	95

Linéaires réseaux neufs posés / réhabilités :

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées pour 2020 : 0,45 %.

Renouvellement sur les 5 dernières années :

Commune		rue	linéaire	année
Etang Vergy	HCGevrey	canalisation de transit	520	2016
Morey	Morey	chemin des aires neuf	100	2018
Premeaux	Plaine	aval PR Prissey	510	2017
Quincey	Plaine	aval PR Prissey	830	2017
NSG	Plaine	rue des Seuilllets	273	2018
NSG	Plaine	rue du Dc Legrand	533	2018
Gilly	Vosne	rue Grangier	117	2018
Entre Marsannay et Brochon	Gevrey	renouvellement	3000	2019
Magny	Plaine	extension	80	2020
Flagey	Vosne	renouvellement réseau sortie Flagey	422	2020
Gilly	Vosne	renouvellement réseau rues des Maizières et Basse	315	2020

6,7 km de réseau réhabilités ou neufs sur l'ensemble du territoire en 5 ans (sur 184 km de réseau total)

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées sur 5 ans : 0,73 %.

De nombreux travaux ont été réalisés en 2020 mais ne seront pris en compte qu'en 2021 suite à leur réception.

Charges entrantes en DBO5 (kg/j) :

Plaine	Flagey	HtesCôtes	Boncourt	Brochon	Chamboeuf	Curley	Quémigny	Reulle	Segrois
843	384	110	18.5	772	4.2	10	6.3/6.6	0.5	4.5

Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité : 9 427,11 €

Sous-produits générés par les systèmes de traitement (quantités destination) :

	Plaine	Flagey	HtesCôtes	Brochon
Graisses	30 tonnes Compostage Quincey	40 tonnes Suez	6 tonnes Suez	46 tonnes Suez
Sables	10 tonnes 22 tonnes réseau Suez	9 tonnes 9 tonnes réseau Suez	Quelques kg 2 tonnes réseau Suez	50 tonnes 40 tonnes réseau Suez
Refus de dégrillage	8 tonnes Incinération Dijon	750 kg Incinération Dijon	700 kg Incinération Dijon	39 tonnes Suez - CET

Achats de réactifs :

	Plaine	Flagey	HtesCôtes	Brochon
Polymère	6 300 kg	3 150 kg	Quelques litres	8 400 kg
Chlorure ferrique (STEP + réseau)	72 tonnes	37 tonnes + 6 tonnes de nitrate de calcium	20 tonnes	119 tonnes

Consommation électrique (kWh) :

	Plaine	Flagey	HtesCôtes	Brochon
consommation	906 000	370 000	111 000	1 055 000
Ratio kWh/DBO5 traités	2,96	2.63	2.76	3.74

Curages préventifs :

Curages préventifs des postes de refoulement tous les 2 à 4 mois

Curages préventifs des points noirs plusieurs fois dans l'année :

Plaine	Flagey	HtesCôtes	Brochon
17 200 ml	8 600 ml	5 031 ml	9 300 ml

Nombre de points noirs sur le réseau (curages réguliers pour éviter les dysfonctionnements ou les odeurs) :

Secteur	Plaine	Flagey	HtesCôtes	Boncourt	Gevrey	Morey- Chambolle	Corgoloin - Magny	Hautes- Côtes Gevrey
Nombre de points	40	4	3	0	5	0	2	0
Nb/100 km	53,4	12,3	9,3	0	7,8	0	12,5	0

Taux de débordements :

Quelques dégorgements d'urgence de boîtes de branchement ont été effectués (pas de débordement notable au niveau des locaux des usagers).

Réclamations :

Le service a reçu des réclamations téléphoniques concernant des problèmes d'odeurs ou de boîtes de branchement bouchées (moins d'une trentaine pour 2020).

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) répond à l'article L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il a pour objet le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif des habitations et immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement.

Ces contrôles sont de 2 types :

- contrôle de conception et de réalisation pour les nouveaux dispositifs ;
- contrôle de fonctionnement pour les dispositifs existants.

Le Service a été créé par délibération en 2005 sur les deux ex-Communautés de communes de Gevrey-Chambertin et du Pays de Nuits-Saint-Georges. Il concerne environ **3 000 habitants**.

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif :

Cet indicateur permet de mesurer la maîtrise des pollutions domestiques diffuses et d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif : les missions obligatoires et les missions facultatives.

Cet indicateur (décrivant la situation au 31 décembre de l'exercice présenté) porte sur un indice compris entre 0 et 140. C'est l'arrêté du 2 mai 2007 qui précise le mode de calcul.

A. - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif :		
- délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération ;	Effectif	→ 20 pts
- application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération ;	Effectif depuis 2006	→ 20 pts
- pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.	Programme en cours de réalisation depuis 2006	→ 30 pts
- pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien.	Programme en cours de réalisation depuis 2006	→ 30 pts
TOTAL Partie A (obligatoire) :		100 pts
B. - Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif :		
- existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations (sur 10 pts);	Compétence facultative non délibérée	→ 0 pts
- existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (sur 20 pts);	Compétence facultative non délibérée	→ 0 pts
- existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange (sur 10 pts).	Compétence facultative non délibérée	→ 0 pts

Nombre de contrôles réalisés en 2020 :

Types de contrôles		Nombre de contrôles réalisés sur l'année 2020
Contrôle diagnostic de l'existant		0
Diagnostic vente		28
Vérification du bon fonctionnement et de l'entretien		0
Vérification de la conception des travaux	d'installation nouvelle	4
	d'installation réhabilitée	5
Vérification de la conception et de l'exécution des travaux	d'installation nouvelle	2
	d'installation réhabilitée	0

Conformité des installations d'assainissement non collectif :

N°	Situation de conformité des installations contrôlées depuis la création du service	Nombre d'installations d'ANC
(1)	Installations jugées non conformes et présentant un risque avéré ou absence d'installation	157
(2)	Installations jugées non conformes et ne présentant pas de risque avéré	806
(3)	Installations jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service	301
(4) = (1) + (2) + (3)	Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1264

Montant des prestations d'ANC pour le secteur géré en régie (au 1er janvier 2021) :

- redevance ANC : 20 € HT/an
- contrôle de conception implantation dans le cadre d'un dépôt de PC : 90 € HT
- contrôle d'exécution dans le cadre d'un dépôt de PC : 130 € HT
- absence et/ou refus de contrôle de conception implantation : 150 € HT
- absence et/ou refus de contrôle de bonne exécution des travaux : 200 € HT.

Montant des recettes liées à la facturation pour 2020 : 36 037 €

Réalisation 2020 :

Suivi du marché pour l'organisation d'une campagne de vidange des fosses annuelle pour les particuliers.

Evolutions en cours :

Les communes de Chevannes et de Détain-Bruant sont concernées par un projet de création d'un assainissement collectif ; les projets en sont au stade réalisation des travaux.

PRIX de l'ASSAINISSEMENT au 1^{er} janvier 2021

	Hautes Côtes	Flagey - Vosne - Gilly - Vougeot - St-Bernard	Plaine Quincey - Gerland - Agencourt - Nuits - Comblanchien - Premeaux - Villers	Boncourt	Corgoloin - Magny	Chambolle - Morey	Bévy - Brochon - Chamboeuf - Collonges - Couchey - Curley - Curtil - Fixin - Gevrey - l'Etang - Vergy - Messanges - Quémigny-Poisot - Reulle - Segrois
Forfait assainissement € HT	76,00	60,40	41,20	53,20	78,40	45,40	32,80
Redevance assainissement € HT /m3	1,30	1,23	1,18	1,12	1,67	1,31	1,31
Prix € HT assainissement pour 120 m3	232,00	208,00	182,80	187,60	278,80	202,60	190,00
Prix € HT assainissement ramené au m3 (120 m3)	1,93	1,73	1,52	1,56	2,32	1,69	1,58
Modernisation réseau de collecte €/m3	0,150	0,150	0,150	0,150	0,150	0,150	0,150
Facture en € HT pour 120 m3	250,00	226,00	200,80	205,60	296,80	220,60	208,00
Montant TTC pour 120 m3 (TVA 10%)	275,00	248,60	220,88	226,16	326,48	242,66	228,80

Volumes facturés (m³) :

Plaine	Flagey	HtesCôtes	Boncourt	Brochon	Chamboeuf	Curley	Quémigny	Reulle	Segrois
498 692	199 423	103 282	10 530	355 523	14 467	5 754	8 009	5 376	2 107

* Hors Marsannay et Perrigny dont les consommations facturées en 2020 ont été (source = SUEZ) :

- Marsannay la Côte : 275 745 m³
- Perrigny : 95 512 m³

Montant des recettes liées à la facturation pour 2020 en assainissement collectif (régie) : 2 646 791 €

Impayés :

VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/2020 sur les factures émises au titre de l'année 2019 : 35 562 € (régie), 7 600 € (secteur géré par Veolia pour l'eau potable), 13 000 € (estimation très grossière, secteur géré par Suez pour l'eau potable) soit un montant estimatif global de 56 162 €

VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2020, au 31/12/2020 : 2 646 791 €

P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'assainissement : 2,12 %

BILAN FINANCIER

Le service assainissement bénéficie d'un budget séparé du budget général, et comporte une partie fonctionnement - exploitation et une partie investissement.

En fonctionnement, les principales recettes sont de 3 sortes :

- La redevance assainissement perçue sur chaque m³ d'eau potable facturée ;
- Les différentes subventions ou aides de l'Agence de l'Eau pour le traitement des eaux ;
- Les participations au fonctionnement de l'assainissement collectif.

Les principales dépenses concernent tous les frais liés à l'exploitation des outils de collecte et de traitement des eaux usées (réseau d'assainissement, station d'épuration).

En investissement, les 2 types de recettes proviennent de :

- L'encaissement des emprunts ;
- Les différentes subventions.

Les dépenses sont, elles, liées au :

- Remboursement du capital ;
- Coûts des travaux neufs.

Principales dépenses 2020 - 2021 :

- Refonte télégestion (eau et assainissement) : 72 000 € ;
- Lancement d'un diagnostic des réseaux sur les secteurs de Vosne-Flagey, Hautes-Côtes (et Sud-Dijonnais) en 2018 : 361 000 € (au global sur les 2 budgets) ; fin étude pour fin 2021 (retard lié à la pandémie de Covid19)
- Dossier de consultation des entreprises puis travaux pour la création de réseaux d'assainissement sur les communes de Détain-Bruant et Chevannes : opérations respectives de 1 180 000 € et 900 000 €
- Rehabilitation de réseaux sur Flagey, Gilly et Vosne et démarrage des travaux de mise en séparatif sur la commune de Vosne : 1 200 000 € HT
- Extension de la capacité épuratoire de la lagune de Boncourt-le-Bois : 440 000 € HT
- Mise en séparatif sur Gevrey-Chambertin, Allée de Fonteny, allée Estournelles : 250 000 € HT ;
- Travaux de réhabilitation des réseaux sur NSG (rues Ste Anne, Tribourg et Chauv) : 525 000 € HT (eau et assainissement) ;
- Renouvellement canalisation entre Comblanchien et Premeaux-Prissey : 200 000 € HT ;
- Travaux de mise en séparatif rue Ribordot à Morey-St-Denis : 380 000 € (eau et assainissement) ;
- Préparation des travaux sur STEP Brochon (reconstruction partielle et redimensionnement sur file eau) : 6 500 000 € HT ;
- Préparation de la mise en séparatif du quartier des Sarottes et rue des Ormeaux à Fixin, suppression DO9 : 500 000 € HT.

La page suivante détaille l'agglomérat des divers secteurs du budget en régie pour l'année 2020.

Bilan financier 2020 du budget "Régie" :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses de fonctionnement		
ARTICLES DEPENSES	LIBELLES	CA2020
002	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	- €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 525 624,96 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	504 368,07 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	67 418,71 €
66	CHARGES FINANCIERES	239 824,90 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 190,27 €
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	940 609,01 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 284 035,92 €
Recettes de fonctionnement		
ARTICLES RECETTES	LIBELLES	CA2020
002	EXCEDENTS ANT. REPORTEES	- €
13	ATTENUATION DE CHARGES	- €
70	VENTES DE PRODUITS	3 251 665,51 €
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	139 823,31 €
75	AUTRES PROD. DE GESTION COURANTE	49 187,91 €
76	PRODUITS FINANCIERS	- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	29 429,00 €
042	AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	146 504,00 €
TOTAL RECETTE DE FONCTIONNEMENT		3 616 609,73 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		332 573,81 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses d'investissement		
ARTICLES DEPENSES	LIBELLES	CA2020
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	- €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	316 006,40 €
1641	Emprunts en euros	300 891,88 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	186 740,85 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 322 361,93 €
45	OPERATION POUR LE COMPTE DE TIERS	- €
40	AMORTISSEMENT SUBVENTIONS	146 504,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		1 971 613,18 €
Recettes d'investissement		
ARTICLES RECETTES	LIBELLES	CA2020
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	- €
10	DOTATIONS	1 724 173,03 €
16	EMPRUNTS	- €
13	SUBVENTIONS	211 346,50 €
45	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	- €
040	AMORTISSEMENT	940 609,01 €
021	VIREMENT DE SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 876 128,54 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		904 515,36 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE :		647 774,24 €

Annuité de la dette : 556 971,86 €

Etat de la dette :

VP.182 - Encours total de la dette	5 575 964 €
VP.183 - Epargne brute annuelle	1 126 679 €
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	5 ans

GLOSSAIRE

✓ **Assainissement collectif**

Mode d'assainissement constitué d'un réseau public destiné à collecter les eaux usées qui sont acheminées vers une station d'épuration en vue de leur traitement.

✓ **Assainissement non collectif (ANC)** (également appelé autonome ou individuel)

Système d'assainissement réalisé aux frais du propriétaire sur une **parcelle privée**, en l'absence de réseau public. Il permet de collecter et de traiter l'ensemble des eaux usées **sur place**. Il doit être réalisé en tenant compte de plusieurs critères dont la nature du sol et la taille du logement ou le nombre de résidents.

✓ **DBO5** (demande biochimique en oxygène pendant 5 jours)

Paramètre de caractérisation d'une eau usée.

✓ **DCO** (demande chimique en oxygène)

Paramètre de caractérisation d'une eau usée

✓ **Déversoir d'orage**

Ouvrage situé sur un réseau unitaire permettant de rejeter directement dans le milieu naturel un débit d'eau excédentaire dû aux précipitations atmosphériques.

✓ **E-H : Equivalent Habitant**

Unité de mesure de la pollution. Un équivalent-habitant correspond aux flux journalier moyen de pollution produit par un habitant, soit 60 grammes de DBO5 par jour.

✓ **H2S**

Gaz composé d'hydrogène et de soufre, facilement reconnaissable à très faible concentration à son odeur « d'œuf pourri ». Il est dangereux, voire mortel.

✓ **Matières sèches** des boues de dépollution (MS)

Matières résiduelles après déshydratation complète des boues, mesurées en tonnes.

✓ **MES** (matières en suspension)

Paramètre de caractérisation d'une eau usée.

✓ **NGL – NTK** (azote global, azote total Kjeldahl)

Paramètre de caractérisation d'une eau usée

✓ **P** (phosphore)

Paramètre de caractérisation d'une eau usée

✓ **Points A2, A3, A4 et A5**

Point d'autosurveillance du système de traitement :

- A2 : correspondant au déversoir de la station
- A3 : correspondant à l'entrée de la station
- A4 : correspondant à la sortie de la station
- A5 : correspondant au by-pass de la station

✓ **Poste de refoulement** ou de relevage

Regard équipé de pompes mis en place lorsque l'écoulement gravitaire n'est plus possible et destiné à évacuer les eaux vers une canalisation gravitaire afin que l'écoulement naturel puisse de nouveau avoir lieu

✓ **Réseau de collecte d'eaux usées**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

✓ **Réseau séparatif d'eaux usées**

Réseau qui collecte uniquement les eaux usées. Les eaux pluviales sont envoyées dans une autre canalisation.

✓ **Réseau unitaire**

Réseau qui collecte toutes les eaux : eaux usées issues des toilettes, de la salle de bains et de la cuisine, ainsi que les eaux de pluie (gouttières, grilles...)

✓ **STEP : Station d'épuration**

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte d'eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation.

Recommandations pour contribuer au bon fonctionnement du réseau et de la station d'épuration :

Ne jetez pas de peintures, de détergents ou de solvants comme le white-spirit dans vos toilettes ou vos éviers. Apportez-les à la déchèterie la plus proche de chez vous où ils seront traités puis valorisés en respectant l'environnement.

Ne jetez pas vos lingettes, vos cotons tiges, vos serviettes hygiéniques ou vos préservatifs dans les toilettes car ces matériaux ne sont pas dégradables et cela pose de sérieux problèmes dans les stations d'épuration, ils doivent être jetés dans la poubelle.

Ne jetez pas les huiles de vidange ou de friture dans l'évier, dans les toilettes ou dans les canalisations. Apportez-les à la déchèterie pour qu'elles soient valorisées.

N'utilisez pas trop de lessive ou de liquide vaisselle, le petit plus que l'on ajoute n'est souvent pas indispensable et augmente la pollution à traiter à la station d'épuration.

Ne jetez pas vos vieux médicaments dans l'évier ou dans les toilettes. Les médicaments tuent les bactéries présentes dans les bassins de la station pour éliminer la pollution. Donnez-les à votre pharmacien, ils seront retraités sans polluer l'environnement.